

Arras, le 24 mars 2010

Monsieur Baptiste DANEL
Délégué du Collectif National
Des Jeunes Urbanistes
Résidence Le Village
29, Rue neuve
91190 - GIF SUR YVETTE

Monsieur,

Je tiens à vous faire part de mon soutien dans la juste lutte que vous menez afin de rétablir l'accès au concours national d'ingénieur territorial des urbanistes diplômés.

Cette situation, maquillée en simple ajustement juridique, est aussi aberrante que brutale.

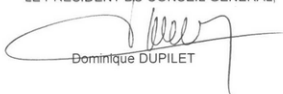
Le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique renie donc une profession essentielle à l'exercice des compétences des collectivités territoriales. Ainsi il renonce aux compétences pluridisciplinaires qu'apporte la formation d'urbaniste à un moment où, se manifestent les conséquences malheureuses d'urbanisations imprévoyantes, et où nous devons faire face à des défis urbains de plus en plus complexes amorçant une transition écologique sans précédent dans l'organisation et dans les formes de la ville.

En plus de cela, il évince chaque année plus de 400 jeunes diplômés ou contractuels des collectivités d'emplois pour lequel ils ont pourtant été formés. C'est également la compétence de recruteur de l' élu qui est contestée et lui fermer cette voie de recrutement est préjudiciable à la réflexion et aux actions de mutualisation urbaine.

Regrettant une nouvelle réglementation nationale imposée et compliquant l'action publique locale, sachez que je suis, avec de nombreux élus locaux, à vos côtés pour obtenir du Gouvernement la réécriture du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 et ainsi permettre à chaque collectivité de pouvoir également recruter par voie statutaire des urbanistes diplômés.

En vous renouvellement l'assurance de mon soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,



Domintque DUPILET